



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 01 juillet 2019

Ordre du jour :

1. Entrevue, dans le cadre de la préparation d'un débat sur l'antisémitisme, avec.
 - Monsieur Bernard Gottlieb, Président du RIAL (Recherche et Information sur l'Antisémitisme au Luxembourg)
 - Monsieur François Moyse, représentant de la communauté juive du Luxembourg
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 14 février 2019 et du 16 avril 2019
3. Adoption de la liste des documents envoyés par les institutions européennes du 22 au 28 juin 2019
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Gilles Roth, remplaçant de Mme Reding, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

Monsieur Bernard Gottlieb, Président du RIAL (Recherche et Information sur l'Antisémitisme au Luxembourg)

Monsieur François Moyse, représentant de la communauté juive du Luxembourg

Mme Tania Tennina, Responsable du Service des relations internationales
Mme Lucie Jung, Stagiaire auprès du Service des relations internationales
M. Yann Flammang, Service des Relations publiques

Excusés : Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Entrevue, dans le cadre de la préparation d'un débat sur l'antisémitisme, avec.
 - Monsieur Bernard Gottlieb, Président du RIAL (Recherche et Information sur l'Antisémitisme au Luxembourg)
 - Monsieur François Moysse, représentant de la communauté juive du Luxembourg

Dans le cadre de la préparation d'un débat sur l'antisémitisme en séance plénière, Monsieur Bernard Gottlieb et Monsieur François Moysse ont fait état de l'actuel antisémitisme, plus spécifiquement au Luxembourg et dans la Grande Région. Afin d'illustrer la situation actuelle, il a été fait référence au sondage mené par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dont le résultat montre qu'environ 90% des personnes juives interrogées perçoivent une augmentation de l'antisémitisme dans leur pays de résidence. De même, il a été fait remarquer que le conflit au Moyen-Orient avait des répercussions directes sur le sentiment de sécurité de la diaspora juive en Europe.

Ainsi, à la suite de la mise en contexte de la situation, il a été retenu que, si la population juive représente une minorité, à savoir 0,2 % de la population luxembourgeoise, une augmentation généralisée des propos ainsi que des actes antisémites touche davantage de pays. Certes, si le Luxembourg ne rapporte pas une augmentation des actes de violences antisémites, il n'en va pas de même pour les propos antisémites et actes discriminatoires, ayant principalement lieu lors de la recherche d'emplois.

Au vu de cette tendance, Monsieur Gottlieb et Monsieur Moysse appellent à la vigilance, d'autant plus que la situation en 2019 a connu une recrudescence par rapport à 2018. La situation étant notablement plus préoccupante sur les médias sociaux, sur lesquels demeure une tolérance face aux propos croissants antisémites, un renforcement de leur contrôle a donc été préconisé.

Conséquemment, la prise de mesures s'avère indispensable. Ainsi, en parallèle d'un renforcement du rôle de l'éducation face à l'ignorance naissante, il s'agirait d'adopter une définition précise de l'antisémitisme qui servirait de référentiel afin d'identifier et combattre au mieux l'antisémitisme.

Plus précisément, Monsieur Gottlieb et Monsieur Moysse somment le Luxembourg, à l'exemple d'un nombre croissant de pays, de se doter de la définition sur l'antisémitisme et des exemples concrets établis par l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance).

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Tout d'abord, des remarques sur la situation préoccupante ont été relevées. En effet, le nombre de Juifs qui au vu de l'accroissement de l'antisémitisme ont le sentiment de devoir quitter leur pays de résidence est croissant.

De même, en raison de l'aspect préoccupant de la situation la question d'un possible parallèle entre la situation actuelle et celle des années 30 a été soulevée. Ce à quoi il a été précisé, que s'il s'avère nécessaire de rester vigilant, un parallèle avec les années 30 ne peut être dressé puisque la société évolue, même si l'antisémitisme perdure, entre autres dû à la pérennisation des théories négationnistes sur les réseaux sociaux.

Si la situation est de fait particulièrement préoccupante sur les réseaux sociaux et incite à l'établissement d'un contrôle accru, Monsieur Fernand Kartheiser sous le motif d'être

profondément contre toutes formes de censure, y est ouvertement opposé. Cela introduirait une forme de censure et engendrerait un risque certain d'engrenage.

Le débat était majoritairement tourné vers la retenue dans sa globalité ou non de la définition de l'antisémitisme proposé par l'IHRA.

Hormis quelques remarques, une reprise de la définition de l'antisémitisme dans sa totalité ainsi que ses exemples concrets a fait le consensus. Il a été en outre fait remarquer que les pays ayant retenu la définition l'avaient fait dans sa totalité. En effet, une retenue de l'antisémitisme dans sa totalité permet de s'accorder globalement sur une définition. L'Union européenne souhaite aussi doter ses pays membres d'une unique et identique définition.

Cependant, quelques remarques ont été apportées. Tout d'abord, une proposition a été faite de compléter la définition en y précisant que les mécanismes de base de la haine étant les mêmes pour le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, il s'agirait donc de spécifier cela dans la définition et de ne pas les traiter distinctement.

De même, il a été suggéré de définir le vocabulaire adéquat afin d'éviter toute forme d'amalgame entre les propos antisémites et les critiques envers la politique d'Israël. L'accent a été en effet mis sur l'importance d'assurer la liberté d'émettre des critiques envers les politiques d'Israël.

Le débat s'est aussi focalisé sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre l'antisémitisme, dont la nécessité d'améliorer l'enseignement de la Shoah a été soulignée. Puisque, en effet les jeunes générations méconnaissent de plus en plus la Shoah. L'importance que celle-ci soit enseignée aux plus jeunes a été rappelée, de même que les génocides ou bien encore les mécanismes entraînant l'antisémitisme.

M. Moysse, en réponse au rôle de l'éducation, a attiré l'attention sur la nécessité de ne pas seulement se concentrer sur les aspects négatifs de l'histoire, mais aussi de renforcer l'enseignement plus général de la culture juive, rappelant que le combat contre l'antisémitisme est mené aussi par la présentation des traditions juives, du judaïsme et du patrimoine culturel juif. Ainsi est réitérée l'idée fondamentale selon laquelle le combat contre l'ignorance pourra combattre l'antisémitisme.

Afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et de racisme, il a été proposé que le Luxembourg se dote d'un observatoire. À la suite de cette proposition, M. Gottlieb a fait remarquer qu'un observatoire ne suffisait pas, mais qu'un organe disposant de réels moyens d'action était préférable, faisant ainsi référence au modèle de délégation interministérielle française : DILCRAH, soit délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine.

Avant de conclure la séance, Monsieur Di Bartolomeo et Monsieur Mosar ont fait part de leur souhait que la Chambre fasse front commun face à l'antisémitisme et que cela se reflète par un vote à l'unanimité de la résolution.

M. Angel conclut en rappelant la nécessité de lutter contre toutes formes de discrimination, contre le racisme et l'antisémitisme et de mener une politique commune de lutte en la matière telle qu'elle est proposée dans l'accord de coalition. Ce sur quoi M. Kartheiser a fait remarquer qu'il ne partageait pas cette approche. Les différentes formes de discriminations doivent, à son avis, se distinguer l'une de l'autre et être traitées séparément.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 14 février 2019 et du 16 avril 2019

Les projets de procès-verbaux ont été adoptés.

3. Adoption de la liste des documents envoyés par les institutions européennes du 22 au 28 juin 2019

La liste des documents envoyés par les institutions européennes du 22 au 28 juin 2019 a été adoptée.

4. Divers

Ce point n'a pas été discuté.

Luxembourg, le 02 juillet 2019

La Secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel